

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 10 mars 2020

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 17/03/2020

Affiché le

ID : 027-212702542-20200310-8_1-DE


Le Maire,
Raphaël NORBLIN

Conseil municipal du	10 mars 2020	Délibération N°	2020-008
----------------------	--------------	-----------------	----------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, A-M TURMEL, MM. RAPHAËL NORBLIN, Frédéric DESDION, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE, Michel DUPAS, Christophe MARON, Aurélien LEBARON

Absents représentés : Franck LAMBLARDY représenté par R NORBLIN
I BAILLY PURNU adonné pouvoir à A-M TURMEL
Jacques POUCHIN représenté par C.MARON

Absents non représentés : Isabelle BAILLY-PURNU, Jacques POUCHIN, Thomas DEHAUMONT, Michel RIO, Franck LAMBLARDY

Membres en exercice 15 Présents 10 Votants 13

Conseil convoqué le 03/03/2020

Secrétaire : Mme Patricia BRAY

Votes Pour : 13

Contre : 0

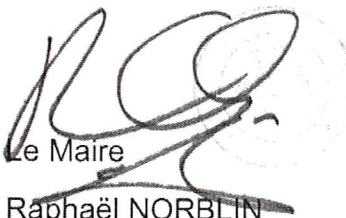
Abstentions : 0

Participation au SIGMES de St Marcel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la présence d'un enfant de la commune de Fontaine sous Jouy au SIGMES (Syndicat Intercommunal des gymnases de St Marcel). La participation financière est de 100€ pour l'année scolaire 2019/2020 pour cet enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de participer à ces frais de fonctionnement; et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la commune de Saint-Marcel.

Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Raphaël NORBLIN